



Renouvellement de titre de séjour salarié après CDD

Par **madolphe**, le **13/06/2016** à **11:39**

Bonjour,

Je suis de nationalité sénégalaise. J'ai été embauché en CDD pour 12 mois [1er octobre 2015 - 30 septembre 2016] par la société où j'ai fait mon stage de fin d'études d'ingénieur.

J'ai donc pu faire un changement de statut (étudiant - salarié). [fluo]Mon titre de séjour est valable jusqu'au dernier jour de mon CDD, le 30 septembre 2016[/fluo].

Ma question (ou mon inquiétude) est la suivante: [s]que se passe-t-il le 01 octobre si mon contrat n'est pas renouvelé ?[/s]

Dois-je absolument trouver un nouveau contrat avant la fin de mon actuel CDD ?

Merci par avance pour vos retours d'expérience.